



MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Client Payeur N°	
Votre Nom	EARL GAGGINI ET FILS (b) 1
Votre adresse	LE BARRALY 221 rte de Molléges (c) 2
	13670 ST ANDIOL (c) 2
	FRANCE (c) 2
Les coordonnées de votre compte	FR76 1180 6000 2448 1262 0545 090 (d)
	AGRITRAPP 813 (f) 1
Nom du créancier	Energies du Santerre (g) 2
I.C.S.	FR1880B528 (h) 2
	32 FAUBOURG DE BRETAGNE (h) 2
	80200 PERONNE (h) 2
Type de paiement :	FRANCE (h) 2
Signé à	ST ANDIOL (i) 2
Signature(s) :	EARL GAGGINI et F Au capital social de 7 500 € 221 Route de Molléges Le Barraly 13670 SAINT ANDIOL Siret : 834 032 005 00011 APE : 0171Z N° TVA INTRA : FR 39 834 032 00

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	(f) 2
Tiers débiteur duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	(m) 1
	(n) 2
	(o) 1
	(p) 2
Contrat concerné	(q) 2
	(r) 2

A retourner à :
Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB